

MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 1^{er} juin 2017

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Pouvoir	1
Votants	11 + 1 pouvoir

Le 1^{er} juin 2017, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 17 mai 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Nathalie TALON.

Excusés : Vincent BOISSON, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Jean Charles GUIADEUR.

Isabelle MINAUD a donné pouvoir à Annie BARADEAU.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 20 avril 2017, le Conseil municipal :

- **approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises du projet de mise aux normes d'accessibilité, rénovation et extension de la salle socioculturelle « Louis Massé » ; **décide** de recourir à la procédure adaptée ; **approuve** l'avis d'appel public à concurrence à paraître.

Les travaux, répartis en huit lots, doivent démarrer à partir du 25 septembre 2017 jusqu'au 20 décembre 2017 :

Lot 1 - Gros œuvre

Lot 2 – Charpente, bardage, menuiserie

Lot 3 – Etanchéité

Lot 4 – Cloisons, plafonds

Lot 5 – Carrelage, faïence

Lot 6 – Peinture

Lot 7 – Plomberie, ventilation

Lot 8 – Electricité, chauffage électrique

- **accepte** de prendre en charge la somme de 1573,42 euros correspondant à la rémunération 2016–2017 de l'agent de la Commune de Pissotte participant à l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires ;
- **fixe** le montant mensuel du loyer du cabinet médical à 194,00 euros à partir du 1^{er} juillet 2017 en application de la clause de révision du bail. Le montant des charges (eau, électricité, chauffage, entretien de la cour et des espaces verts) est porté à 80 euros par mois, d'où un loyer mensuel charges comprises de 274 euros.
- **maintient** les tarifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017–2018 :
- **approuve** l'acquisition du terrain en friches, cadastré section C numéro 520, d'une contenance de 390 m², situé au lieu-dit « La Prairie » le long des berges de la Vendée, appartenant à la ville de Fontenay-le-Comte ; **accepte** les conditions de cette cession :
- achat en l'état à l'euro symbolique ;
 - constitution d'une servitude de passage pour l'entretien du gué ;
 - frais d'acte à la charge de la Commune de L'Orbrie ;

dit qu'une convention d'utilisation des berges sera établie entre la commune de L'Orbrie et l'association de canoë-kayak pour convenir de l'installation des agrès nécessaires à la pratique sportive ;

autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention de l'association Les Pitchouns

Par lettre du 27 avril 2017, l'association Les Pitchouns sollicite la reconduction de la subvention communale accordée en 2016, pour notamment acheter du matériel de motricité.

Pour mémoire, l'association a reçu en 2016 une aide de 150 euros comme aide à la création.

Par lettre du 24 mai 2017, l'association réitère sa demande.

L'ensemble du Conseil municipal ne renouvelle pas l'aide financière à l'association Les Pitchouns pour les motifs suivants :

- l'aide accordée en 2016 a clairement été définie comme aide ponctuelle à la création ;
- les subventions communales s'adressent aux associations à but non lucratif et n'ont pas vocation à financer l'outil de travail des bénéficiaires ;
- l'aide matérielle est constante par la mise à disposition gracieuse du local et du mobilier (tables et chaises pour petits et grands, armoires de rangement, tapis), la gratuité des consommations (eau, chauffage, électricité, entretien extérieur), la réalisation de travaux de reprographie (plaquettes, flyers).

Une réponse en ce sens sera adressée à la présidente.

Ouverture du restaurant scolaire le mercredi

Une période test a été proposée aux familles les mercredis de juin et juillet 2017. Le nombre d'inscriptions est insuffisant. Ce service ne sera donc pas proposé à la rentrée de septembre 2017 car il ne répond pas à un besoin des familles.

L'Association des Parents d'Elèves sera informée.

Cour d'école

Les travaux de mise en accessibilité de l'école depuis la cour doivent démarrer le 10 juillet.

Dates à retenir :

- Elections législatives : les 11 et 18 juin ;
- 10^{ème} édition de la fête du Parc le vendredi 16 juin à partir de 20h30 ;
- Inauguration du pôle scolaire le vendredi 1^{er} septembre à partir de 16h30; toute la population sera conviée ;
- Pique-nique intergénérationnel organisé par le Conseil Municipal des Enfants et la commission communale vie scolaire le dimanche 17 septembre dans le parc de la Grotte.

A L'Orbrie, le 14 juin 2017

Le Maire,
Noëlla LUCAS

